REGLEMENT

- OFNI -

Dimanche 2 juillet 2023. Le Relecq-Kerhuon

1 - L'organisation

La Ville du Relecq-Kerhuon est l'organisateur de la 6ème édition d'**OFNI** avec le soutien De l'association AEMV. La manifestation nautique se déroulera à la Cale du Passage le dimanche 2 juillet 2023.

2 - L'équipage

L'équipage doit comporter obligatoirement un responsable, le Capitaine. Les autres participants embarqués sur l'Ofni sont désignés sous le nom d'Equipiers, forment l'équipage et sont sous la responsabilité de leur Capitaine tout au long de l'épreuve.

Sur toute embarcation comportant des jeunes de moins de 15 ans, un des équipiers doit être majeur.

L'équipage est composé au maximum de 4 personnes. Aucun animal ne devra monter sur l'Ofni. L'équipage doit être âgé d'au moins 8 ans et doit impérativement savoir nager. Pour les mineurs, une décharge parentale sera exigée.

Pour tous les participants, une attestation de responsabilité civile est obligatoire, ainsi qu'un engagement de savoir nager 25m.

Le port du gilet de sauvetage et de chaussures (hors bottes) est obligatoire. Le gilet de sauvetage pourra être fourni par l'organisation en cas de besoin (le préciser sur la fiche d'inscription).

3 – Les embarcations

Construites avant le jour de l'évènement **OFNI**, les embarcations devront être assez légères pour être transportées à terre uniquement à la force des bras afin de s'assurer que l'Ofni peut être mis à l'eau et ressorti par les seuls moyens de l'équipage.

Les Ofni devront être présentés à la validation de l'organisation le matin du concours afin de préparer le départ dans les meilleures conditions. Il est interdit de mettre à l'eau l'Ofni avant le début de l'épreuve.

Les embarcations devront comporter un bout de remorquage flottant d'une longueur minimale de 4 mètres attaché, d'un côté à un point d'ancrage solide sur l'Ofni, et de l'autre à une bouée flottante, (par exemple un bidon de 5 litres vide) permettant de repérer celui-ci en cas d'un repêchage éventuel.

Les Ofni devront être réalisés des mains de leur équipage avec des matériaux d'origines naturelles ou de récupération, et de toutes techniques d'assemblage simple telle que liens, clous, vis, soudure.

Attention à la pollution. Ne pas utiliser de bidons souillés avec huile, peinture, lessive. Il est impératif de tout dépolluer avant la construction de l'Ofni. Les équipages ne devront pas utiliser un moyen de flottabilité comme une coque de bateau, une planche à voile, un kayak, un pédalo ou dérivés (liste non exhaustive).

L'utilisation d'un moteur est interdite. Les Ofni doivent pouvoir être dirigés et déplacés en utilisant la seule force ou ingéniosité de leur équipage : vent, muscles, monstres aquatiques, etc. Les pagaies, rames ou avirons sont autorisés dans la limite de deux par Ofni.

Chaque Ofni sera identifiable par un nom et devra être muni d'un panneau visible (format A3) pour y installer le numéro de participation.

4 - L'épreuve

Chaque équipage devra avoir déposé son Ofni sur la plage entre 10h et 11h.

Le public sera invité à découvrir les Ofni de 11h à 13h pour le Prix du Public.

L'épreuve démarrera à 14h et se déroulera sur le plan d'eau, plage du Passage.

Chaque équipage devra être en mesure de se présenter au public en musique durant une trentaine de secondes.

En fonction du nombre d'équipages inscrits, des manches éliminatoires seront organisées et l'ordre de participation sera communiqué aux équipages le dimanche matin au moment de l'homologation.

Au signal, les Ofni seront positionnés sur l'eau, les participants embarqueront et le départ sera donné. L'épreuve chronométrée consistera à naviguer depuis le rivage jusqu'aux bouées mises en place pour l'occasion. L'arrivée ne sera officialisée qu'au moment où l'embarcation reviendra accoster sur la plage. Le nombre de participants dans l'embarcation à l'arrivée devra être le même que celui au départ.

Les équipages ont le droit de perturber leurs concurrents grâce à des pistolets ou canons à eau (tout autre projectile est interdit y compris la farine et les œufs) mais il est interdit de couler volontairement un Ofni concurrent.

A l'issue de la course, les embarcations devront être mises hors d'eau par les équipages et évacuées ou démantelées sur la cale dans la benne à encombrants mise à disposition.

La sécurité sur l'eau sera assurée par le SNRK.

5 – Les responsabilités

Les concurrents participent à la manifestation entièrement à leurs propres risques et attestent avoir leur propre assurance responsabilité civile. L'organisateur n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommages matériels ou de blessures.

Conformément à la Loi, les concurrents sont soumis à l'Art. 4 de l'Arrêté du 03 mai 1995 Relatif aux Manifestations Nautiques en Mer :

"Le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime : il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire ou son équipage."

6 – Divers

L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si elle estime que les conditions de navigation ne sont pas compatibles avec la sécurité des équipages.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'accès à l'épreuve aux embarcations pour lesquelles l'équipage ne remplirait pas toutes les garanties de sécurité ou ne respecterait pas le présent règlement. La Ville est garante du bon déroulement de l'épreuve.

7 – La notation

Le jury sera composé d'un élu de la Ville, d'un agent du service Sport, d'un représentant du Sports NautiK du Relecq-Kerhuon et de 3 personnes du public.

La notation des Ofni s'effectuera selon 4 critères, chacun d'entre eux noté sur 5 points :

- Prix du public
- Inventivité de l'embarcation
- Costumes de l'équipage
- Vitesse sur le parcours

Tous	les	équipages	gagneront	le	droit	de	s'amuser,	d'amuser	le	public	et	une	récompense
symb	oliqu	ıe.											

Fait à :	Le:							
Signature du Capitaine								
et								
Signatures de chaque équipier								